

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 13 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 7 mai 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, Mme Elisabeth QUINETTE, M. Laurent PIEN, Mme Morgane BUISSON, Mme Virginie METRAL, M. Jacques CLAIRAUX, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Virginie NEVEU MACHARD, M. Henri FONTAINE, M. Olivier GOULET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Benoît BITON (suppléant de M. Pascal BEUVE)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Thierry LAISNEY		
CC Baie du Cotentin : M. Gérard CHARRAULT, M. Mickaël DANICAN, M. Raynald AVISSE	X	X
Pouvoirs :		
Excusés :		
Nb de délégués en exercice : 21 Nb de délégués titulaires présents : 20 Nb de délégués suppléants présents : 1 Nb de pouvoirs : 0		

Le quorum est atteint. M. Serge BOSSARD a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2026-19 : Désignation des représentants du syndicat mixte du Point Fort à la commission de suivi du site du pôle environnement de Cavigny

VU l'arrêté complémentaire à l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2009 modifié, en date du 12 avril 2024, autorisant l'exploitation d'un pôle environnement à Cavigny,

VU les dispositions du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 qui introduit au code de l'environnement une section intitulée « commission de suivi de site » ;

CONSIDERANT que les membres du « collège salariés de l'installation » ont fait l'objet d'une désignation par délibération du 13 octobre 2023 :

Membre Titulaire : Jean-Yves COZETTE Membre suppléant : Xavier CALIN

Considérant que suite à l'installation du nouveau comité syndical, l'Assemblée doit élire 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein du « collège exploitant »,

A l'issue de l'exposé, les représentants du « collège exploitant » sont désignés comme suit :

Membres titulaires : Laurent PIEN, Samuel PACEY, Thierry LAISNEY

Membres suppléants : Charly VARIN, Henri FONTAINE, Jérôme VIRLOUVET

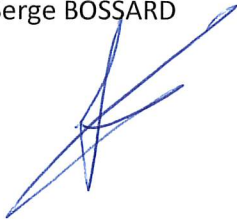
Considérant qu'il convient de désigner pour cette commission des « personnes qualifiées », le Président propose de désigner en personnes qualifiées « le ou la Directeur(rice) du Point Fort Environnement ainsi que le ou la Directeur(rice) adjoint technique ».

Le Président informera les services de l'Etat du résultat de cette élection.

Ainsi délibéré en séance,
Le 13 mai 2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Serge BOSSARD



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **21 MAI 2026**

Mis en ligne le : **21 MAI 2026**